

Guide de l'exportateur BURKINA FASO



CLASQUIN
OVERSEAS FORWARDING AND LOGISTICS





SOMMAIRE - Guide de l'exportateur

BURKINA FASO, PAYS DES HOMMES INTÈGRES	5
LEXIQUE D'INTRODUCTION	7
• La facture commerciale	7
• Qu'est-ce qu'Incoterm	8
• Quel mode de paiement	10
HUITS ÉTAPES POUR EXPORTER DEPUIS LE BURKINA FASO.....	13
1° - Le statut d'exportateur / importateur	14
2° - Le titre d'exportation	18
3° - Le certificat d'origine	20
4° - Le certificat Phytosanitaire	22
5° - Domiciliation de paiement	24
6° - Conditionnement et étiquetage	26
7° - Emballage	28
8° - Transport	30
CONTACTS	32



BURKINA FASO

Pays des hommes intègres

Le Burkina Faso fascine par la beauté de ses paysages, les valeurs de son peuple et la richesse de sa culture et de ses ressources.

En 2012, CLASQUIN, spécialiste du transport et de la logistique Overseas, ouvre une agence Responsable à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, dont l'objectif premier est de soutenir les producteurs Burkinabé, en offrant un service de groupage maritime au départ de Bobo-Dioulasso pour desservir la France, l'Asie et l'Amérique du Nord. Naturellement, cette agence sera amenée à offrir d'autres services (conteneurs complets, logistique, ...).

Ce Guide, édité par CLASQUIN en collaboration avec RONGEAD - ONG de Commerce International et de Développement durable - a pour vocation d'aider les producteurs du Burkina Faso à répertorier les démarches administratives relatives au processus d'exportation de leur marchandises.



LEXIQUE D'INTRODUCTION

LA FACTURE COMMERCIALE

Pour exporter, la facture est le document de référence tout au long de l'opération export qui permet d'établir la déclaration d'exportation, le titre de transport, les certificats d'origine et de transport, et éventuellement le règlement par crédit documentaire (voir mode de règlement).

Le vendeur/exportateur (vous), doit établir la facture commerciale conformément au contrat établi avec le client.

La facture doit préciser :

- les caractéristiques de qualité du produit commandé
- la quantité commandée
- le prix unitaire et hors taxe
- la prise en charge des frais de transport (choix de l'Incoterm - voir Incoterm)
- la date de règlement de la commande
- le mode de paiement
- le lieu de livraison

LEXIQUE D'INTRODUCTION

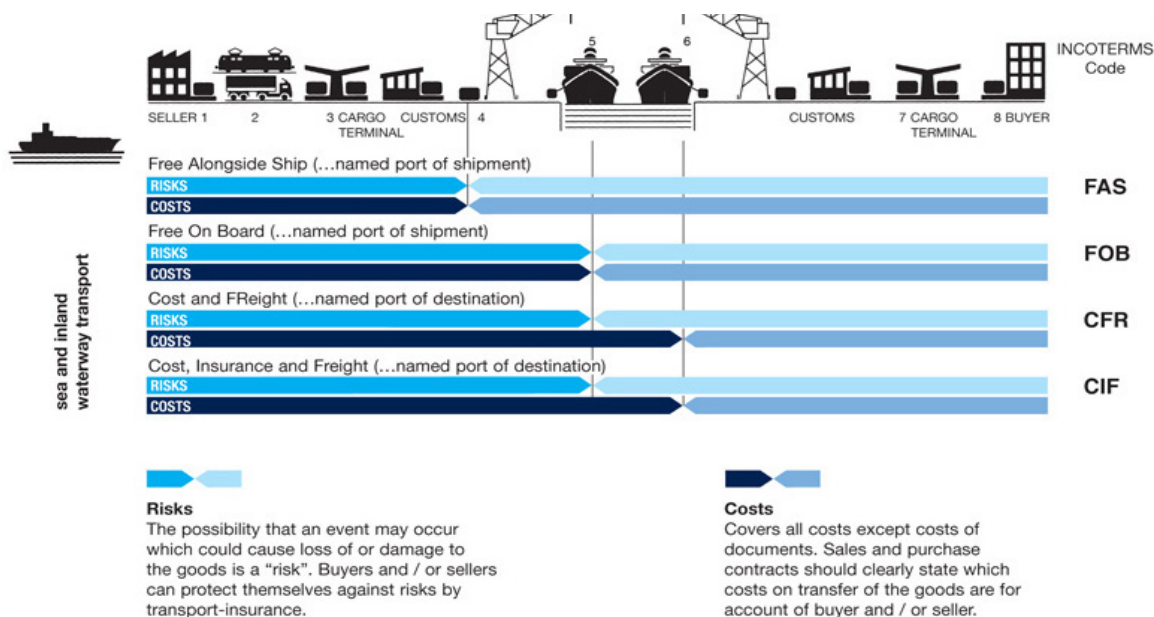
QU'EST CE QU'UN INCOTERMS ?

International Commercial Terms - Termes du Commerce International



Ces termes permettent de définir les responsabilités et obligations du vendeur et de l'acheteur lors d'échanges internationaux ou nationaux. Cela concerne la livraison, la répartition des frais et des risques puis la prise en charge des formalités d'export et d'import.

INCOTERMS et Responsabilités



LEXIQUE D'INTRODUCTION

QUEL MODE DE PAIEMENT ?

La lettre de change :

C'est un écrit sur lequel l'exportateur donne l'ordre à l'acheteur de payer un certain montant à une date donnée.

Le virement international :

Le moyen par lequel l'acheteur donne l'ordre à sa banque de régler le vendeur par virement. Le vendeur se doit de fournir au préalable la facture commerciale.

Le chèque :

C'est un ordre écrit de paiement en faveur d'un bénéficiaire. Il peut être utilisé en n'importe quelles devises.



Le crédit documentaire :

Il permet de couvrir l'exportateur contre les risques de non-paiement.

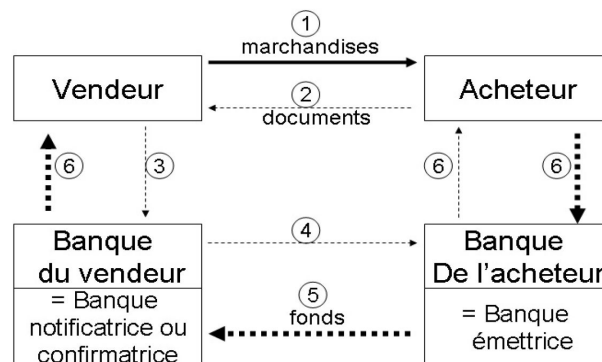
L'acheteur demande une ouverture de crédit documentaire avec les éléments d'information présents dans la facture commerciale

La banque du vendeur confirme à la banque du client qu'il existe un crédit documentaire en faveur de son client après remise de documents:

- facture commerciale,
- liste de colisage,
- certificat d'origine

L'exportateur expédie la marchandise, reçoit les documents de transports et les transmet à la banque de l'acheteur.

La banque de l'acheteur vérifie la conformité des documents, puis transfère les fonds à la banque du vendeur.





CLASQUIN est une entreprise française de Transport et de Logistique internationale, implantée dans 19 pays avec 45 bureaux en propres sur 5 continents.

CLASQUIN est présent au Burkina Faso depuis 2012, avec une agence Responsable ayant la volonté d'aider les exportateurs Burkinabés, principalement au travers d'un service de groupe maritime au départ de Bobo-Dioulasso.

Nos équipes de Clasquin Bobo-Dioulasso sont à votre disposition pour vous assister dans toutes vos démarches administratives relatives à l'exportation de vos marchandises.

www.clasquin.com



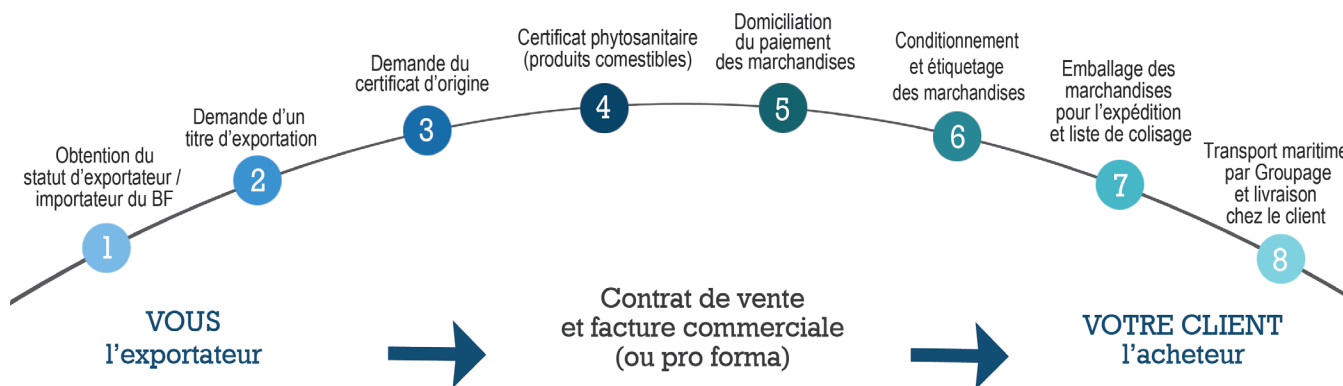
RONGEAD est une ONG française basée à Lyon, visant à promouvoir la solidarité dans une économie mondialisée en agissant pour et avec les populations des pays en développement ou en transition pour améliorer durablement leurs conditions de vie.

RONGEAD est actif au Burkina Faso depuis 2009 et travaille sur l'appui aux organisations de producteurs de filières agro industrielles, la promotion de la transformation locale de produits bruts, l'appui à la commercialisation, la revalorisation des sous produits de filières agricoles et la promotion des énergies renouvelables.

www.rongead.org

Huits étapes pour exporter depuis le Burkina Faso

Les formalités à suivre



1 OBTENTION DU STATUT D'EXPORTATEUR/ IMPORTATEUR DU BURKINA FASO

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un document attestant que votre groupement ou unité de production est autorisée à envoyer un produit à l'étranger et à recevoir/faire venir de la marchandise de l'étranger.





AVANT TOUTE DÉMARCHE !

Compte bancaire

(Bank of Africa, Ecobank, Banque Commerciale du Burkina Faso, Bicia B)

Il est obligatoire de posséder un compte bancaire pour l'opération d'exportation.

Les documents requis :

- 2 photos d'identité
- Justificatif d'adresse
- Photocopie de la carte d'identité
- Acte de nomination des dirigeants
- Photocopie du Registre du Commerce
- Photocopie de la publication légale

Coût : 500 000 FCFA

Que faut-il faire ?

L'obtention du statut d'exportateur / importateur est une procédure en deux étapes :

1° L'immatriculation au registre du commerce

Les documents à fournir sont :

- un extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) de moins de 3 mois du ou des gérants
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport du ou des gérants
- un exemplaire des statuts de la société/association dûment enregistrés
- une fiche de renseignement à remplir (1 210 FCFA)

2° L'obtention de la carte de commerçant

Les documents à fournir sont :

- une demande (fiche à remplir) adressée au Ministre chargé du Commerce
- un extrait de la déclaration d'immatriculation au Registre du Commerce (précédemment établie)
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité du dirigeant du groupement d'intérêt économique
- une attestation d'identification de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD)
- un récépissé de l'attestation d'activité délivrée par la Chambre de Commerce
- une copie des statuts du Groupement d'intérêt économique
- deux photos d'identité du dirigeant de l'association ou du groupement d'intérêt économique
- deux timbres fiscaux : un de 200 FCFA et l'autre de 1.000 FCFA

Lieux et contacts ?

Les formalités se font au Centre de formalité des entreprises (CE-FORE) situé à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

Adresse à Ouagadougou :

132 Avenue de Lyon,
11 BP 379
Tel 50 39 80 60 /50 39 80 61

Adresse à Bobo-Dioulasso :

Chambre de Commerce et d'Industrie
Place de la Nation, Avenue du Gouverneur Binger
Tel : 20 98 20 77/ 20 97 12 43



Coût ?

Immatriculation au registre de commerce : 37 500 FCFA

La carte de commerçant : 15 000 FCFA

2 LA DEMANDE D'UN TITRE D'EXPORTATION

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un document permettant de déclarer vos exportations au ministère du commerce et d'avoir une autorisation à exporter

Que faut-il faire ?

Il faut remplir le formulaire intitulé « demande préalable d'exportation ». Vous aurez à préciser :

- La nature des produits
- La quantité
- La valeur de la marchandise à l'export (valeur FOB)
- La destination
- Fournir la facture commerciale

Vous serez ensuite informé de la nature de l'autorisation qui vous a été accordée par le Ministère en charge du commerce.



VALEUR FOB :

Valeur en douane de la marchandise à l'export. Il s'agit donc de la valeur sur laquelle vous vous êtes mis d'accord lors de la signature de la facture commerciale.



Lieu ?

La demande du document se fait à
la Direction du Commerce Extérieur
Avenue de l'indépendance, Immeuble du 15 Octobre
Contact : Tél. 50 32 60 04 / 50 30 74 66

Coût ?

C'est un document gratuit.

3 LA DEMANDE DU CERTIFICAT D'ORIGINE

Qu'est-ce que c'est ?

C'est le document informant de l'origine de la marchandise mise sur le marché international

Que faut-il faire ?

Il vous faudra fournir les documents suivant :

- la demande préalable d'exportation
- la déclaration d'exportation (délivrée par le Ministère en charge du Commerce)
- le formulaire de demande de certificat d'origine rempli



Lieu ?

Le certificat d'origine est en vente au Centre des Guichets Uniques (CGU) situé dans le bâtiment de la Direction Générale du Développement industriel.

Ouagadougou :

Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise
et de l'Artisanat
01 BP 258 Ouagadougou
50 30 73 07 / 50 30 73 42

Coût ?

100 à 2 000 FCFA selon la nature de la marchandise



Bobo-Dioulasso :

Chambre de Commerce et d'Industrie
Place de la Nation, Avenue du gouverneur Binger
20 98 20 77 / 20 97 12 43

4 CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE (MARCHANDISE COMESTIBLE)

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une attestation justifiant que la marchandise est conforme aux normes phytosanitaires imposées par le pays de destination.

Que faut-il faire ?

Il suffit de faire analyser un échantillon des Amandes de cajou que vous souhaitez exporter. En général, l'analyse se fait sur 1kg de marchandise.

Lieu ?

Laboratoire national de santé publique de Ouagadougou - 09 BP 24 Ouagadougou 09
Contact : Karim Koudougou (directeur du contrôle des aliments et de la nutrition appliquée)
50 37 31 31/ 50 37 32 32 (service) / 78 83 72 99 (mobile) / karimkoudougou@hotmail.fr



Coût ?

Selon les critères que vous souhaitez mettre en avant les tarifs sont les suivants :

Paramètres	Coûts (FCFA)
Humidité	5 000
Microorganismes à 30 °C	3 500
Coliformes	4 000
Coliformes thermotolérants	4 000
Escherichia coli	10 000
Salmonella spp.	17 000
Staphylocoques à coagulase positive	11 000
Levures et moisissures	3 600
Anaérobies sulfito-réductrices	7 500
Aflatoxines	75 000

5 DOMICILIATION DU PAIEMENT DES MARCHANDISES

[Pour toutes opérations de transport dont la valeur est supérieure à 5 000 000 FCFA]

Qu'est-ce que c'est ?

C'est la procédure permettant de définir le lieu de transaction financière liée à l'exportation de marchandise

Que faut-il faire ?

Les documents à fournir au fur et à mesure de l'opération d'exportation sont :

- Un engagement de change
- Une copie de la facture commerciale
- Un exemplaire de la déclaration d'exportation
- L'avis de transfert reçu via la BCEAO
- L'avis de débit en compte



Lieu ?

A la banque de votre choix.

Coût ?

Cela dépend des banques concernées. Des taxes de transferts d'argents peuvent être appliquées. Toujours exiger un justificatif pour une transparence totale.

6

CONDITIONNEMENT ET ÉTIQUETAGE DES MARCHANDISES

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit du préemballage de la marchandise qui permettra une meilleure conservation. L'étiquetage permettra d'identifier les caractéristiques essentielles du produit. L'étiquetage est très souvent placé sur l'emballage.

Que faut-il faire ?

Pour les produits comestibles, la meilleure solution pour le conditionnement est la mise sous vide car elle minimise le passage d'air et donc d'humidité et de moisissure.

L'étiquette de l'emballage doit au minimum contenir :

- Nom du produit (sous lequel le produit est vendu)
- Liste des ingrédients
- Quantité (en grammes ou kilogrammes)
- Nom de votre structure
- Lieu d'origine ou de provenance
- Date d'expiration (jour/mois/année)
- Conditions de conservation



Lieu ?

Si vous êtes équipé avec le matériel de conditionnement qui correspond aux exigences du client (voir facture), vous pouvez le faire vous-même. Si vous n'êtes pas équipés, il vous faudra trouver une structure acceptant d'emballer vos produits.

Coût ?

Le prix des machines sous vide varie selon la capacité d'emballage de la machine par heure. Il faut compter en moyenne 2 000 à 4 000 euros.

Le prix d'une prestation d'emballage varie également selon les négociations commerciales avec le prestataire. Par exemple, pour l'amande de cajou, il faut compter entre 50 et 150 FCFA / kg emballés.

7 EMBALLAGE DES MARCHANDISES POUR L'EXPÉDITION

Trois formes d'expédition :

- En vrac : marchandise transportée sans conditionnement
- Semi vrac : marchandise transportée sur des palettes, conditionnée dans des sacs, cartons ou autre
- Conteneurisation : marchandise conditionnée et transportées sur des palettes (moins d'endommagement, temps de chargement et déchargement réduit, meilleure sécurité pour les marchandises)

La liste de colisage :

Il s'agit d'un document sur lequel figure les caractéristiques de chaque colis en termes de poids, volume, contenu, nombre. Cette liste est établie par vous vendeur en complément de la facture commerciale. Elle est recommandée par les douanes pour faciliter les contrôles.



Que faut-il faire ?

Il faut se fournir en cartons pour y mettre la marchandise puis en palettes de manutention afin de faciliter les opérations de chargement/déchargement.

Lieu ?

Dans vos locaux ou sur le lieu de manutention.

Coût ?

Le prix des machines sous vide varie selon la capacité d'emballages de la machine par heure. Il faut compter en moyenne 2 000 à 4 000 euros.

Le prix d'une prestation d'emballage varie également selon les négociations commerciales avec le prestataire. Par exemple, pour l'amande de cajou, il faut compter entre 50 et 150 FCFA / kg emballés.

8 TRANSPORT MARITIME PAR GROUPE

La société de transport Clasquin a décidé de mettre en place un système de groupage à partir du port sec de Bobo-dioulasso. Cette initiative a pour objectif d'encourager les petits producteurs, commerçants de la région à exporter leur marchandise à l'étranger pour des tarifs abordables.

Qu'est-ce que c'est ?

Le groupage consiste à rassembler plusieurs lots de marchandises appartenant à différents clients (vous et votre ami producteur d'anacarde par exemple) pour les regrouper dans un même conteneur. Cela vous permet d'envoyer de la marchandise en petite quantité, à prix économique, en toute sécurité.



Que faut-il faire ?

Etape 1 : s'adresser à la société de transport en charge du groupe maritime. S'informer de la date et l'heure de chargement de la marchandise.

Etape 2 : Se préparer et repérer le lieu du chargement. La société de transport Clasquin peut vous proposer de ramasser la marchandise dans vos locaux. Si non, il il vous faudra trouver une solution pour acheminer la marchandise jusqu'au lieu de chargement.

Etape 3 : les formalités administratives pour le passage en douane ainsi que le transport maritime sont réalisées par la société de transport Clasquin. Votre rôle d'exportateur se termine à l'étape de préparation de la marchandise pour le transport (emballage, palettisation).



Lieu ?

Locaux SDV (Bolloré Africa logistics)
Port-Sec
BP 319 Bobo-Dioulasso

CLASQUIN BOBO DIOULASSO

PORT SEC - BÂTIMENT MULTISERVICES BUREAU N° 8
BP 290 BOBO DIOULASSO BURKINA FASO

E-mail: boy@clasquin.com

Tel : +226 20 97 58 82 / Fax : +226 20 97 58 83

Constant SAWADOGO - Chef de bureau

constant.sawadogo@boy.clasquin.com / Tel : +226 70 28 64 04



RONGEAD



AVEC LE SOUTIEN DE :

Rhône-Alpes Région

Union Européenne

